

Alerte sur les situations des enseignants liées à l'accueil des élèves perturbateurs.

Monsieur le Directeur académique,

Les membres du CHSCTD de l'Essonne prennent acte de la diffusion du questionnaire aux personnels du premier degré concernant l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers un an après sa finalisation.

Cependant les situations alarmantes se multiplient, les registre SST regorgent de signalements. De plus en plus de collègues ou d'écoles interpellent les organisations syndicales sur des situations de souffrance au travail, de difficultés à exercer leur métier d'enseignant...

Ces situations sont d'autant plus préoccupantes qu'elles mettent au jour le nombre croissant d'enfants au comportement dangereux que les adultes peinent à canaliser. Les personnels concernés se sentent en danger mais craignent également pour la sécurité des autres élèves et de l'enfant lui-même. Ils se retrouvent dans l'incapacité de fait, de s'occuper des autres élèves. Ces conditions ne leur permettent plus d'accomplir leur mission d'enseignement et certains comportements (menaces, gestes violents, ...) peuvent entraîner une souffrance au travail et sont susceptibles d'impacter leur santé physique ou mentale. Ils ont l'impression d'être seuls et peu soutenus par leur hiérarchie. Ils subissent une pression professionnelle parfois insupportable. Certains d'entre eux sont contraints de s'arrêter.

Pourtant, en matière de santé et de sécurité au travail, l'employeur a l'obligation de procéder à une évaluation des risques professionnels, afin d'être en capacité de prendre des mesures de prévention des risques professionnels. En Essonne, l'absence des DUERP n'a pas permis de prendre la mesure des risques auxquels sont exposés les enseignants.

La multiplication de ces situations nécessite une action forte de l'employeur pour accompagner ces personnels et éviter l'effondrement professionnel chez certains d'entre eux.

Les membres du CHSCTD qui signalent depuis plusieurs années cette problématique, vous alertent solennellement, Monsieur le Directeur académique, sur ces situations de souffrance des personnels, sur les conditions d'exercice des enseignants concernés extrêmement dégradées entraînant des troubles psycho sociaux avérés.

Les organisations syndicales signataires de cette alerte demandent :

- la mise en place urgente des DUERP et la prise en compte dans ceux-ci des risques professionnels liés à l'accueil des enfants perturbateurs,
- le maintien et le renforcement de toutes les structures et dispositifs adaptés (SEGPA, ITEP, IME...)
- que, dès lors qu'une fiche SST a été transmise, la direction académique mette immédiatement en place des mesures de protection adaptées et particulièrement celles préconisées par le CHSCTD.
- que les chefs d'établissement et les IEN rappellent systématiquement aux victimes de telles situations leur droit de se déclarer en accident imputable aux services.